

**Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
du 04 décembre 2023**

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ

¤¤¤¤¤

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00 en salle du conseil.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, et de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

➤ Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2023.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ De renouveler entièrement l'AGORA.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

➤ De modifier la délibération D_117_2023 du 9 octobre 2023.

➤ D'effectuer sur le budget principal Ville de Montereau les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative n°1.

¤¤¤¤¤

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

- D'effectuer sur le budget principal Ville de Montereau les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative n° 2.

➤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

- D'effectuer sur le Budget annexe du Centre Municipal de Santé les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative n°1.

➤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De reprendre la provision constituée pour risque de contentieux d'un montant de 55 098,06 € TTC.

➤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables concernant le budget principal Ville de Montereau, d'un montant de 30 273,37 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De constater les créances éteintes sur le budget principal Ville de Montereau pour la somme totale de 54,35 €.

➤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget 2024 les dépenses en investissement pour le budget principal de la Ville telles que présentées lors de la séance qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2024.

➤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget 2024 les dépenses en investissement pour le budget annexe du Centre Municipal de Santé telles que présentées lors de la séance qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2024.

➤

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 06 décembre 2023.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la rémunération des agents recenseurs au prorata des enquêtes réalisées.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accorder, en une seule fois, à l'occasion de Noël et pour cette seule année 2023, un bon d'achat aux agents de la ville de Montereau-Fault-Yonne pour un montant unitaire facial de 25 euros consommables du 06 décembre 2023 au 30 juin 2024 dans le cadre de la mesure sociale exceptionnelle à destination du personnel municipal.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MO) portant sur la phase 1 des travaux de réhabilitation de la Collégiale de la Ville de Montereau-Fault-Yonne.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif aux achats de produits d'entretien et de matériels de nettoyage pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle du Clos Dion, ainsi que la construction d'un restaurant scolaire de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

.../...

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser le Maire à signer les conventions avec les communes ou organismes qui acceptent une participation financière pour des services péri ou extra scolaires monterelais fréquentés par leur résident.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser la facturation des sorties « Culture Pour Tous » pour l'année 2024 à la commune de la Grande Paroisse.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat établie entre les 2 communes.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De verser la somme de 20 500 € à la Mission Locale, conformément aux termes de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'adopter pour l'année scolaire 2024-2025 les tarifs du conservatoire municipal Gaston Litaize.
- D'acter que ces tarifs de chaque saison culturelle sont identiques depuis la délibération n° D_87_2022 du 28 mars 2022.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY ne prennent pas part au vote)

- D'octroyer un montant total de subventions s'élevant à 1 493 545,01 € aux associations pour l'année 2024.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les conventions d'objectifs et avenant avec les associations pour l'année 2024.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux avec la commune de Misy-sur-Yonne.

¤¤¤¤¤

.../...

bulletin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accepter les tarifs des sorties mensuelles et thés dansants pour l'année 2024.

bulletin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les tarifs appliqués pour des actes en soins psychomoteurs dispensés au sein du Centre de Santé Municipal de Montereau-Fault-Yonne « le POM3 ».

bulletin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2024.

bulletin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

- D'approuver l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation du territoire 2023 à 2026.

bulletin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

- D'approuver la tarification des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) de la Ville de Montereau-Fault-Yonne.

bulletin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De maintenir le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2024.

bulletin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De procéder à la dénomination des voies

- voie entrante du parking de la Faïencerie située à l'Est du Majestic : voie Joséphine Baker
- voie sortante du parking de la Faïencerie située à l'Ouest du Majestic : voie de la Faïencerie

- De matérialiser ces dénominations sur les documents graphiques et la liste des rues de la commune.

bulletin

.../...

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : (M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY, ne prennent pas part au vote)

- De se prononcer **favorablement** sur le retrait de la Commune de Montereau-Fault-Yonne du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs (SITCOME) ;
- De demander au Comité Syndical du SITCOME d'approuver ce retrait, et de dire que les conditions financières résultant du retrait de la Commune du Syndicat seront déterminées par délibérations concordantes du SITCOME et de Montereau-Fault-Yonne, à défaut de quoi ces conditions seront fixées par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne ;
- De demander aux autres Communes membres du SITCOME d'approuver cette demande de retrait ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

- DE PRENDRE ACTE de l'absence de transmission et de toute information relative au rapport d'activité et au compte administratif 2021 du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME).
- DE PRENDRE ACTE de l'absence de transmission et de toute information relative au rapport d'activité et au compte administratif 2022 du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME).
- DE PRENDRE ACTE de la non-conformité du syndicat avec le droit.
- DE PRENDRE ACTE que les nombreux dysfonctionnements constatés dans la gestion et la gouvernance du syndicat sont contraires aux intérêts de la ville, principale collectivité contributrice du syndicat.
- D'AUTORISER le Maire à prendre toute décision pour l'exécution de la présente délibération et notamment de solliciter le retrait de la ville du syndicat SITCOME.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)

- DE CONSTITUER une provision pour risque contentieux d'un montant total de 398 802.30 €.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la présente décision seront inscrits au compte 6815 de la DM2 budget Ville.

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : (M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY, ne prennent pas part au vote)

- D'approuver le règlement du compte épargne-temps de la Ville de Montereau-Fault-Yonne tel que présenté lors de la séance et de fixer son entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 32.



Le Maire,

James CHERON